



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/879
18 décembre 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 879
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN**

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2009.